



Québec, le 11 août 2022

Sophie Verdon
Coordonnatrice
Coalition Solidarité Santé
1601, avenue De Lorimier, boîte postale 45
Montréal (Québec) H2K 4M5

Madame,

Au nom du chef du Parti Québécois, M. Paul St-Pierre Plamondon, je donne suite à votre récente lettre en répondant aux questions que vous nous avez soumises.

Question 1 : De quelle façon votre parti s'engage-t-il à réduire/éliminer l'utilisation de la sous-traitance et du privé pour résoudre les problèmes du système public de santé et services sociaux ?

Réponse : Le Parti Québécois partage l'opinion de la Coalition Solidarité Santé concernant les effets négatifs et dispendieux du recours de plus en plus grand au secteur privé dans les services publics sociaux et de santé. En ce sens, le Parti Québécois s'engage à abolir pour de bon le recours aux agences de placement privées, en prévoyant un échancier et en favorisant la réintégration du personnel dans le réseau public avec de meilleures conditions de travail. Au Parti Québécois, nous avons à cœur notre réseau public et nous nous engageons à le consolider à la hauteur des besoins, en plus d'en faire le meilleur employeur du Québec en son domaine. Nous sommes d'avis que les patients du Québec en sortiront gagnants.

Question 2 : De quelle façon votre parti s'engage-t-il à redémocratiser et à réhumaniser le système public de santé et services sociaux ?

Réponse : Le Parti Québécois déplore que le réseau public de la santé et des services sociaux soit devenu hostile aux patients et aux travailleurs, en plus d'être hypercentralisé dans sa gestion et l'octroi de services. Pour cette raison, en juin dernier, le Parti Québécois a déposé un plan tourné vers les besoins des patients et des travailleurs. En effet, nous proposons de faire du réseau public le meilleur employeur du Québec. Comment? En prévoyant un nombre de professionnels en soins sécuritaire pour tous, en abolissant le temps supplémentaire obligatoire et en implantant un système de gestion autonome des horaires, notamment. De plus, le Parti Québécois souhaite entamer un vrai projet de décentralisation en rapprochant les décisions et les services des citoyens et des travailleurs, tout en leur redonnant une voix pour que les directives soient enfin en adéquation avec les besoins réels des usagers et des communautés locales.

Question 3 : De quelle façon votre parti s'engage-t-il à répondre plus adéquatement aux besoins des personnes vulnérables ?

Réponse : Le Parti Québécois propose une offre de soins adaptée aux personnes les plus vulnérables. Premièrement, nous nous engageons à tripler le nombre d'heures en soins à domicile. Cela signifie un investissement de 2,7 G\$ par année de manière récurrente; nous allouons, en plus, 50 % du budget de soins de longue durée aux soins à domicile d'ici 5 ans. Les personnes vivant avec un handicap ou une déficience physique, intellectuelle, un trouble du spectre de l'autisme (TSA) ou une perte d'autonomie, qu'elle soit liée à l'âge ou non, ont à nos yeux le même droit à l'autodétermination que les autres Québécois. En ce qui concerne les proches aidants, nous nous engageons à doubler le crédit d'impôt qui leur est alloué, à en faire la promotion et à assouplir les critères d'admissibilité, en plus de financer à la hauteur des besoins les organismes communautaires leur offrant du soutien et du répit.

4115 rue Ontario Est
Bureau 325
Montréal (Québec) H1V 1J7
Téléphone : 514-526-0020
Sans frais : 1-800-363-9531
pq.org



Question 4 : De quelle façon votre parti s'engage-t-il à reconnaître l'importance, l'expertise et l'autonomie des organismes communautaires ?

Réponse : En effet, les organismes communautaires doivent enfin être reconnus comme des services essentiels de première ligne en matière de santé et de services sociaux. Le Parti Québécois s'engage à les financer à la mission globale, à hauteur de 460 M\$ par année (dont 370 M\$ juste pour le PSOC). L'ensemble du réseau de la santé et des services sociaux en sortira gagnant, si on collabore mieux avec ces acteurs clés. Ces experts, dont le travail doit être reconnu et valorisé, contribuent à la diminution des inégalités sociales et fournissent une intervention adaptée aux besoins de chacun, en itinérance ou en santé mentale, par exemple. Il est donc urgent de mettre fin à ce sous-financement chronique.

Question 5 : De quelle façon votre parti s'engage-t-il à collaborer à l'instauration d'une assurance médicaments publique et universelle ?

Réponse : Le Parti Québécois s'engage à évaluer la pertinence d'implanter un régime public et universel et à mesurer les coûts et les bénéfices liés à la cohabitation des assurances publiques et privées. Le Parti Québécois a historiquement créé un régime hybride novateur, et nous sommes conscients qu'il est perfectible pour assurer un meilleur accès aux médicaments pour tous les Québécois.

Nous vous invitons à consulter l'entièreté de notre plan en matière de santé et de services sociaux :

<https://pq.org/wp-content/uploads/2022/06/220606-la-sante-a-votre-porte.pdf>

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Alexandra Nadeau
Conseillère politique

4115 rue Ontario Est
Bureau 325
Montréal (Québec) H1V 1J7
Téléphone : 514-526-0020
Sans frais : 1-800-363-9531
pq.org